

Vers l'égalité entre femmes et hommes

Situation et évolution



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Bureau fédéral de l'égalité entre
femmes et hommes BFEG

Neuchâtel, 2008

Impressum

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Domaine: 20 Situation économique et sociale de la population

Diffusion: OFS, 2010 Neuchâtel, tél. +41 (0)32 713 60 60,
fax +41 (0)32 713 60 61, order@bfs.admin.ch

Réalisation et informations: Katja Branger, OFS, tél. +41 (0)32 713 63 03
katja.branger@bfs.admin.ch

Compléments d'information: www.equality-stat.admin.ch
www.egalite-suisse.ch

Langues: Texte original en allemand, traduit en français,
en italien et en anglais

Traduction: Services linguistiques OFS

Graphisme et mise en page: OFS, Section DIAM, Prepress/Print

Graphisme de couverture: Roland Hirter, Berne

Prix: gratuit

Numéro de commande: 617-0600

[Version corrigée du 5 mars 2009](#)
[Rectification voir erratum en annexe](#)

Sommaire

20 ans du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG	4
L'égalité entre femmes et hommes sous l'angle statistique	5
Formation	5
Activité professionnelle	10
Concilier emploi et famille	14
Travail non rémunéré	19
Salaires	22
Pauvreté	25
Violence domestique	27
Politique	29
Comparaison internationale	32
Informations statistiques supplémentaires	36

20 ans du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Le présent survol met en évidence l'évolution positive constatée ces deux dernières décennies dans de nombreux domaines en matière d'égalité entre femmes et hommes. Ainsi, les femmes sont beaucoup plus nombreuses qu'auparavant à exercer une activité professionnelle, leur niveau de formation se rapproche de plus en plus de celui des hommes et elles ont fait leur entrée dans de nombreuses institutions politiques. Mais tous les objectifs n'ont pas été atteints.

Depuis maintenant vingt ans, le BFEG s'investit pour la réalisation au quotidien des objectifs fixés par la loi (voir à ce sujet la page «Le BFEG a 20 ans» sur le site www.egalite-suisse.ch), en collaboration avec différents offices fédéraux, avec les bureaux de l'égalité des cantons et des communes, ainsi qu'avec de nombreux autres partenaires.

Durant cette période, le BFEG est devenu le centre de compétences pour toutes les questions liées à l'égalité. Dès le début, la promotion de l'égalité des chances dans la vie professionnelle représente un champ d'action central. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité en 1996, le BFEG soutient en moyenne 35 projets et 11 centres de consultation par an pour un budget global de 4,4 millions de francs.

La situation a bien changé depuis 1988, année où le BFEG a été créé par le Conseil fédéral. Entretemps, le BFEG a ajusté sa stratégie afin de rendre son travail encore plus efficace. Il prévoit en particulier de concentrer ses activités sur les deux domaines fondamentaux que sont la vie professionnelle et la famille, en y intégrant systématiquement la perspective des deux genres.

A l'avenir, le BFEG continuera à s'engager en faveur de l'élimination de la discrimination salariale, à soutenir la prise en charge accrue par les hommes des tâches ménagères et familiales et à promouvoir la réalisation d'objectifs importants, tels qu'une diminution de la violence conjugale. Pour y parvenir, il dispose aujourd'hui de neuf postes à plein temps et continue de miser sur la coopération avec des tiers.

Nous profitons de l'occasion pour adresser nos vifs remerciements à l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour sa précieuse collaboration depuis de longues années. L'OFS établit des indicateurs et réalise des analyses sur l'égalité entre femmes et hommes. Il dresse ainsi l'état des lieux de la situation en Suisse, décrit les progrès réalisés et compare cette évolution avec celle des autres pays.

Patricia Schulz, directrice

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

L'égalité entre femmes et hommes sous l'angle statistique

Depuis 1981, le principe de l'égalité des droits entre femmes et hommes est ancré dans la Constitution fédérale. Les lois visent à ce que cette égalité se réalise en particulier au sein de la famille, dans le monde de la formation et dans le monde du travail. Le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale est garanti. En 1988, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes a été institué. En juillet 1996, la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes est entrée en vigueur, loi qui interdit en particulier la discrimination dans le domaine de l'activité rémunérée. Beaucoup a été fait sur le plan légal, mais il ne suffit pas d'inscrire l'égalité dans les lois: ce principe doit devenir une réalité quotidienne. Bien que des progrès aient été accomplis, l'égalité n'est pas encore atteinte dans de nombreux domaines. L'égalité salariale, par exemple, n'est pas encore assurée et on constate qu'un clivage sépare toujours les sexes dans la répartition des tâches rémunérées et non rémunérées. Les informations statistiques ci-après présentent la situation actuelle en matière d'égalité entre femmes et hommes ainsi que les progrès obtenus ces dernières années.

Formation

La formation est l'un des principaux moyens permettant de réaliser l'égalité entre les sexes. Les personnes disposant d'un bon niveau de formation ont généralement une marge de manœuvre plus large pour aménager leurs activités quotidiennes et professionnelles et sont mieux à même d'affronter de nouveaux défis sur les plans familial, professionnel et politique. En outre, les personnes plus qualifiées occupent généralement des postes mieux rémunérés.

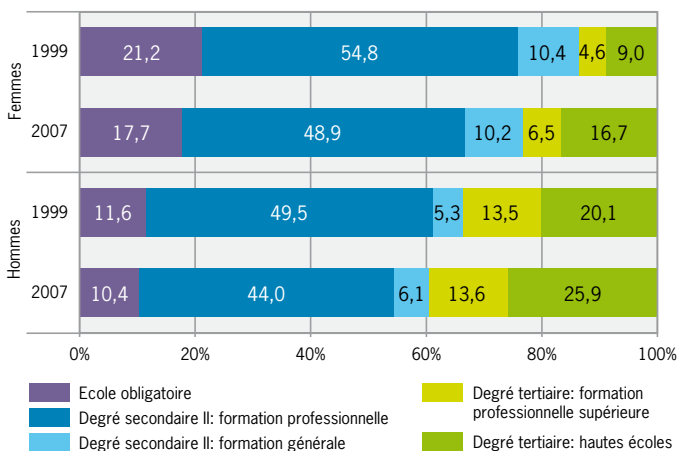
Différences de formation

La part des personnes de 25 à 64 ans qui n'ont pas suivi de formation post-obligatoire est nettement plus élevée chez les femmes que chez les hommes. La différence entre les sexes est particulièrement nette au niveau des formations de degré tertiaire. Depuis 1999, on observe toutefois une tendance générale à une élévation du niveau de formation des femmes et des hommes. Dans les hautes écoles, le taux de personnes diplômées augmente continuellement pour les deux sexes, mais en particulier chez les femmes, et l'écart se réduit. La proportion de femmes ayant achevé une formation professionnelle supérieure a également légèrement progressé.

Niveau de formation de la population résidente, en 1999 et 2007

Personnes âgées de 25 à 64 ans uniquement

G 1



Source: Office fédéral de la statistique, ESPA

© OFS

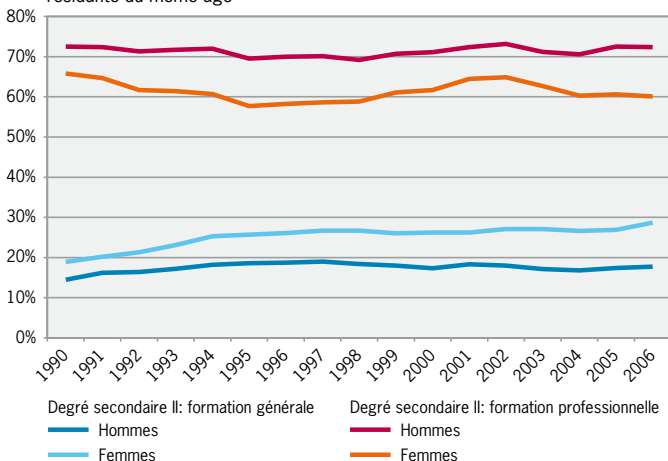
Taux de diplômes

Pour la formation générale au degré secondaire II, la part des personnes diplômées est nettement plus élevée chez les femmes que chez les hommes (28,7%, contre 17,7%). Ces derniers, en revanche, ont

Taux de diplômes au degré secondaire II, 1990–2006

G 2

Proportion de diplômés au degré secondaire II dans la population résidente du même âge



Source: Office fédéral de la statistique, SIUS,
Statistique des élèves et des étudiants, ESPOP

© OFS

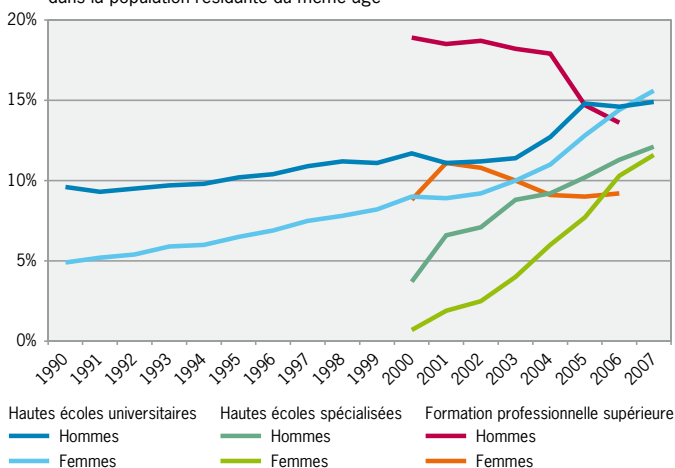
un taux de diplômes supérieur à celui des femmes pour les formations professionnelles des degrés secondaire II (72,4%, contre 60,1%) et tertiaire (13,6%, contre 9,2%). Cette différence entre les genres n'a pas beaucoup évolué au fil des ans. Néanmoins, la proportion de femmes ayant achevé une formation générale au degré secondaire II s'est élevée de 10 points de pourcentage depuis 1990. La part des femmes ayant une formation professionnelle a en revanche reculé de presque 6 points.

Des changements notables s'observent au degré tertiaire: au cours des années, les femmes ont été plus nombreuses à obtenir un diplôme d'une haute école et ont rattrapé leur retard. En 2007, les taux de diplômes des femmes et des hommes se situaient à environ 15% pour les hautes écoles universitaires et 12% pour les hautes écoles spécialisées.

Taux de diplômes au degré tertiaire, 1990–2007

G 3

Proportion de diplômés d'une haute école et proportion de la population de 30 à 34 ans avec un diplôme de formation professionnelle supérieure dans la population résidente du même âge



Source: Office fédéral de la statistique, SIUS, ESPOP, ESPA

© OFS

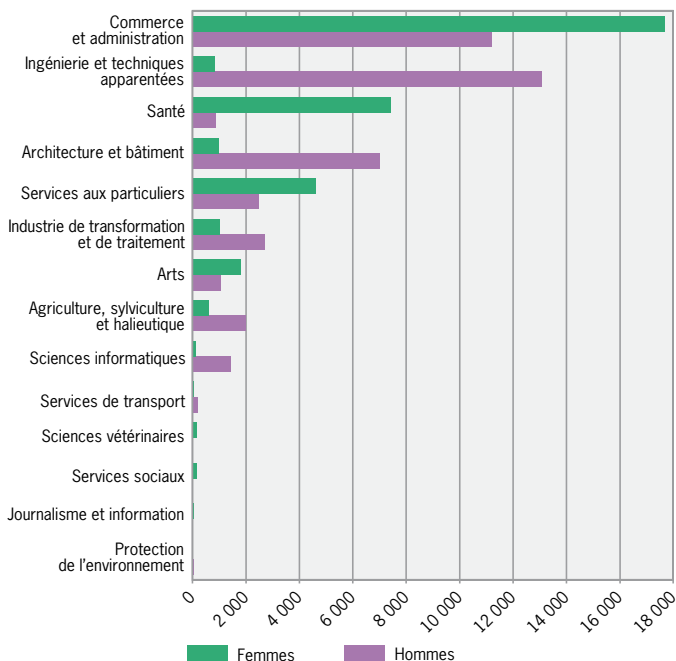
Professions féminines – professions masculines

Le choix de la profession et de la branche d'études est fortement lié au sexe. Dans l'ensemble, les formations professionnelles et les études dans le domaine de l'économie sont des plus prisées. La proportion de femmes dans les formations professionnelles de plusieurs années en économie et en administration se monte à 61%. Lorsqu'il s'agit d'entamer des études de sciences économiques du

degré tertiaire, la part des femmes chute néanmoins à 43% dans le cas des hautes écoles spécialisées et à 35% dans celui des hautes écoles universitaires.

Entrées dans une formation professionnelle de plusieurs années selon le domaine d'études, 2006/07

G 4

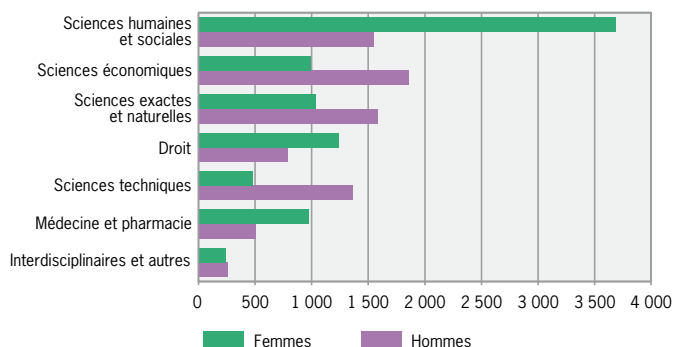


Source: Office fédéral de la statistique, Statistique des élèves et des étudiants

© OFS

Entrées dans les hautes écoles universitaires selon le groupe de domaines d'études, en 2007

G 5



Source: Office fédéral de la statistique, SIUS

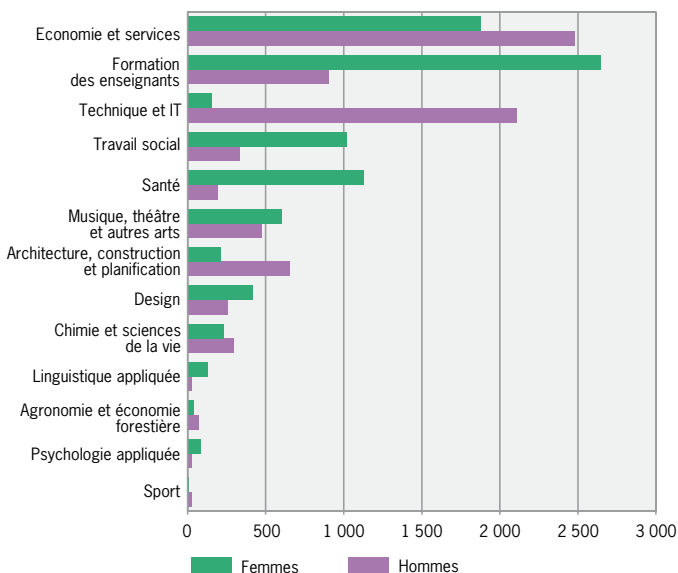
© OFS

Les jeunes hommes choisissent très souvent et nettement plus fréquemment que les jeunes femmes des professions techniques et des domaines d'études comme l'ingénierie, l'architecture et le bâtiment, la technique et l'informatique. Les jeunes femmes optent en revanche très souvent et nettement plus fréquemment que les jeunes hommes pour des formations professionnelles et des études dans la santé, les sciences humaines et sociales, le travail social et l'enseignement.

Ce clivage hommes-femmes dans le choix de la profession et de la branche d'études n'a pratiquement pas évolué depuis 1990.

Entrées dans les hautes écoles spécialisées selon le groupe de domaines d'études, en 2007

G 6

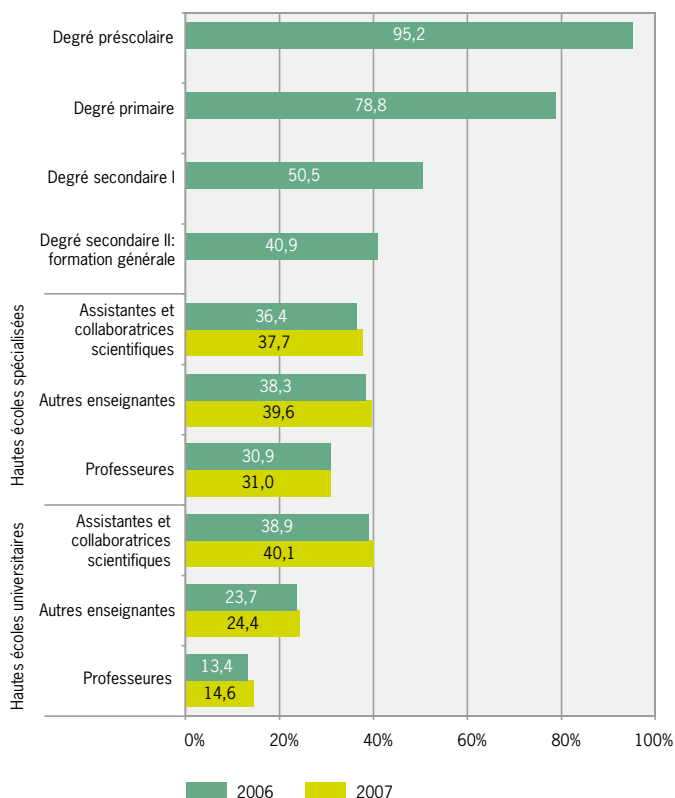


Source: Office fédéral de la statistique, SIUS

© OFS

Corps enseignant

Plus le degré scolaire – et donc le salaire – est élevé, plus la part des femmes dans le corps enseignant diminue. Au degré préscolaire, les emplois sont occupés presque exclusivement par des femmes, tandis que dans les hautes écoles universitaires, le rapport est exactement inverse. Il convient néanmoins de relever que les femmes sont aujourd'hui mieux représentées dans le corps enseignant des hautes écoles qu'auparavant. La part des femmes dans le professorat des hautes écoles universitaires, par exemple, a plus que doublé depuis 1995, mais les femmes y restent très minoritaires (14,6% en 2007; 5,7% en 1995). Parmi les autres enseignants et enseignantes, cette



Source: Office fédéral de la statistique, Statistique du corps enseignant et SIUS

© OFS

proportion est passée de 18,3% à 24,4% durant la même période, tandis que dans l'assistantat et parmi les collaborateurs et collaboratrices scientifiques, elle s'est élevée de 27,1% à 40,1%.

Activité professionnelle

L'activité professionnelle des femmes se distingue de celle des hommes à différents égards, entre autres par le taux d'occupation et la situation dans la profession; en outre, le taux d'activité professionnelle des femmes est inférieur à celui des hommes, tandis que le taux de chômage est plus élevé chez les premières. Ces différences entre l'emploi féminin et l'emploi masculin sont à replacer dans le contexte plus large de la répartition du travail rémunéré et non rémunéré entre les sexes (voir aussi les chapitres *Concilier emploi*

et famille et Travail non rémunéré). Certaines réalités caractéristiques de l'emploi féminin, comme le travail à temps partiel, sont à mettre en relation avec la situation familiale des femmes, le type de ménage dans lequel elles vivent et, par conséquent, la quantité de travail domestique qu'elles fournissent, puisqu'elles en effectuent la plus grande partie.

Participation à la vie professionnelle

Le taux d'activité professionnelle¹ est nettement plus élevé chez les hommes que chez les femmes: 76% de la population masculine âgée de 15 ans ou plus exerce une activité professionnelle ou est en quête d'un emploi, contre 60% de la population féminine. Le taux d'activité professionnelle des femmes est sensiblement plus bas que celui des hommes entre environ 25 et 40 ans. Cette situation s'explique par le fait qu'au moment où elles fondent une famille, un grand nombre de femmes quittent (provisoirement) le marché de l'emploi pour se consacrer à l'éducation de leurs enfants.

Taux d'activité professionnelle selon le groupe d'âge, en 2007

G 8



Source: Office fédéral de la statistique, ESPA

© OFS

Depuis 1991, le taux d'activité professionnelle des hommes a diminué, et ce principalement parmi les plus de 55 ans. Cela s'explique par les nombreux départs en préretraite. A l'inverse, le taux d'activité professionnelle des femmes s'est élevé dans la quasi-totalité des groupes d'âges, en particulier dans celui des 55-64 ans.

¹ Le taux d'activité professionnelle mesure la proportion de personnes, parmi la population totale âgée de 15 ans et plus, qui exercent une activité professionnelle ou qui sont au chômage.

Le taux d'activité des mères avec enfants de moins de 15 ans a lui aussi considérablement augmenté. Il s'agit pour l'essentiel de femmes qui restent professionnellement actives pendant et après l'éducation des enfants. Ce n'est que chez les toutes jeunes femmes (15–24 ans) et les femmes plus âgées (≥ 65 ans) que ce taux a reculé, vraisemblablement en raison de la prolongation de la durée de formation et de la diminution de l'activité professionnelle après l'âge de la retraite.

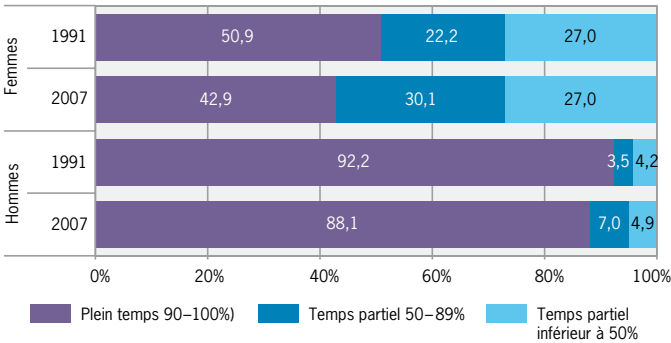
La population sans activité professionnelle se compose essentiellement de personnes retraitées ou rentières (60% des femmes et 74% des hommes sans activité professionnelle), le reste étant constitué de femmes et d'hommes au foyer (respectivement 23% et 1%), ainsi que de personnes en formation ou qui suivent des cours de perfectionnement (12% des femmes et 18% des hommes).

Emploi à temps partiel

Actuellement, 57% des femmes qui exercent une activité professionnelle ont un emploi à temps partiel, contre seulement 12% des hommes. Les femmes ont nettement plus souvent un taux d'occupation inférieur à 50% que les hommes: c'est le cas d'une femme occupée sur quatre et d'un homme occupé sur vingt. L'emploi à temps partiel est ainsi une caractéristique de la vie professionnelle au féminin. Un poste à temps partiel est plus souvent synonyme de conditions d'emploi précaires, d'une couverture sociale insuffisante (caisse de pension, par exemple), d'obstacle à la formation continue et à la réalisation d'une carrière. Cependant, un temps partiel permet aussi d'assumer par ailleurs d'autres activités, comme les soins aux enfants, l'assistance à des tiers et les tâches domestiques.

Taux d'occupation, en 1991 et 2007

G 9



Source: Office fédéral de la statistique, ESPA

Depuis 1991, l'emploi à temps partiel d'un taux d'occupation de 50% à 89% a progressé dans la population active aussi bien chez les femmes que chez les hommes. En ce qui concerne les taux d'occupation inférieurs à 50% il n'y a pas eu de changement notable. Les femmes dont le taux d'occupation est inférieur à 20% sont peu nombreuses; ce sont principalement des mères. Ces bas taux d'occupation ont considérablement reculé parmi les mères depuis 1991, surtout au profit des temps partiels de 50% et plus.

Parmi les 6,2% des personnes en sous-emploi, c'est-à-dire les personnes actives professionnellement qui aimeraient augmenter leur taux d'occupation, plus de trois quarts sont des femmes. Cela montre que, pour les femmes en particulier, un poste à temps partiel n'est pas toujours une solution satisfaisante.

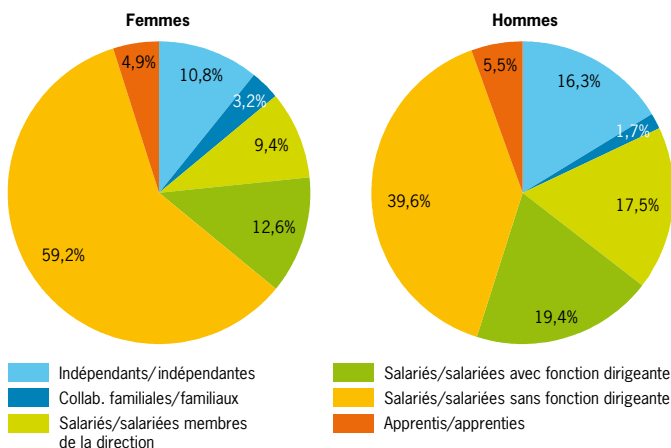
Situation dans la profession

En général, les femmes occupent des positions moins élevées que les hommes: elles sont bien plus nombreuses à être salariées sans fonction dirigeante. Les hommes sont bien plus souvent indépendants ou salariés membres de la direction ou exerçant une fonction dirigeante. Cette inégalité persiste même lorsque hommes et femmes ont un niveau de formation égal. Cela s'explique probablement par les responsabilités domestiques et familiales de ces dernières, responsabilités qui limitent leur marge de manœuvre et la possibilité d'accumuler une expérience professionnelle suffisante.

Depuis le milieu des années 1990, la part des femmes actives

Situation dans la profession, en 2007

G 10



en tant que collaboratrices familiales a diminué. La proportion de salariées avec fonction dirigeante a en revanche légèrement progressé, tandis que celle de salariées membres de la direction est restée stable. S'agissant des hommes, on n'a noté aucun changement remarquable dans la répartition relative à la situation dans la profession. Aujourd'hui, on compte toujours 6 femmes sur 10 et 4 hommes sur 10 travaillant comme personnes salariées sans fonction dirigeante.

Concilier emploi et famille

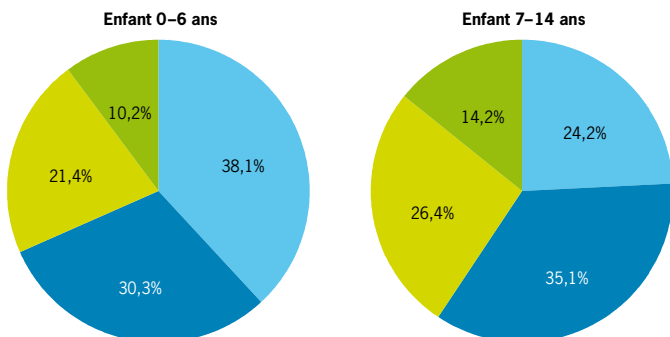
La conciliation des vies professionnelle et familiale est un élément déterminant sur le chemin menant à l'égalité entre femmes et hommes. Elle représente un défi pour toute la famille. Que ce soit parce que les femmes désireuses de renoncer complètement à leur vie professionnelle lorsqu'elles fondent une famille sont de moins en moins nombreuses ou par nécessité financière, l'activité professionnelle des deux parents est une réalité largement répandue. Or concilier emploi et famille de manière satisfaisante n'est toujours pas chose facile à l'heure actuelle, pas plus pour les pères que pour les mères. Pour ces dernières, cette problématique a toutefois des conséquences nettement plus importantes: dans la mesure où la responsabilité principale de l'éducation et de l'encadrement des enfants leur incombe encore le plus souvent, il leur est plus difficile de faire preuve de flexibilité dans leur activité professionnelle.

Participation des mères et des pères à la vie professionnelle

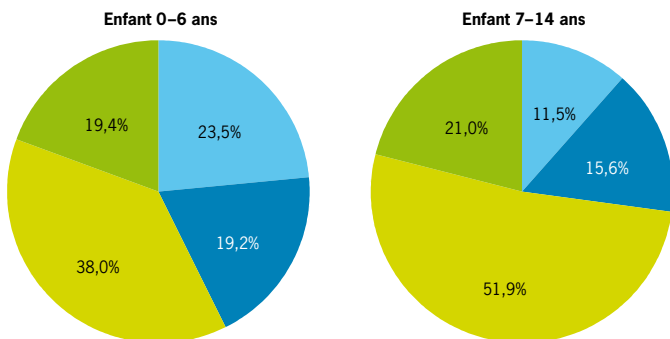
Les mères – comme les femmes en général – sont aujourd'hui plus actives au plan professionnel: le taux d'activité professionnelle des mères ayant des enfants de moins de 15 ans a progressivement rejoint celui des femmes sans enfants (respectivement 74% et 76% en 2007, contre respectivement 60% et 71% en 1991). Elles occupent toutefois majoritairement un emploi à temps partiel et, en particulier avec de jeunes enfants, plutôt à un faible taux d'occupation (moins de 50%). La situation professionnelle de la mère dépend en grande partie de l'âge de l'enfant dernier-né et de la situation familiale. Les mères dont l'enfant le plus jeune a moins de 7 ans sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses à ne pas exercer d'activité professionnelle que celles dont le benjamin ou la benjamine a entre 7 et 14 ans. Les mères élevant seules leurs enfants, comparées à celles vivant en couple, sont proportionnellement plus nombreuses à exercer une activité professionnelle et à avoir un taux d'occupation plus élevé.

Les pères adaptent leur situation professionnelle à la situation fami-

Mères avec partenaire



Mères élevant seules leur(s) enfant(s)



■ Sans activité rémunérée
■ Temps partiel < 50%

■ Temps partiel 50-89%
■ Plein temps 90-100%

Source: Office fédéral de la statistique, ESPA

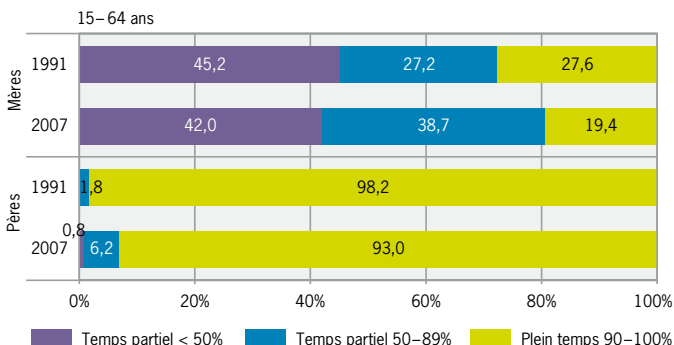
© OFS

liale différemment des mères: ils exercent une activité professionnelle à plein temps légèrement plus souvent que les hommes sans enfant. Depuis 1991, le pourcentage de pères occupés à plein temps a quelque peu fléchi, alors que celui de pères travaillant entre 50% et 89% s'est accru proportionnellement.

La même tendance – une diminution des emplois à plein temps au profit d'une augmentation des temps partiels entre 50% et 89% – a été observée chez les mères, mais de façon beaucoup plus prononcée. La proportion de mères occupées à moins de 50% est restée relativement stable.

Taux d'occupation des mères et des pères exerçant une activité professionnelle avec des enfants de moins de 15 ans, en 1991 et 2007

G 12



Source: Office fédéral de la statistique, ESPA

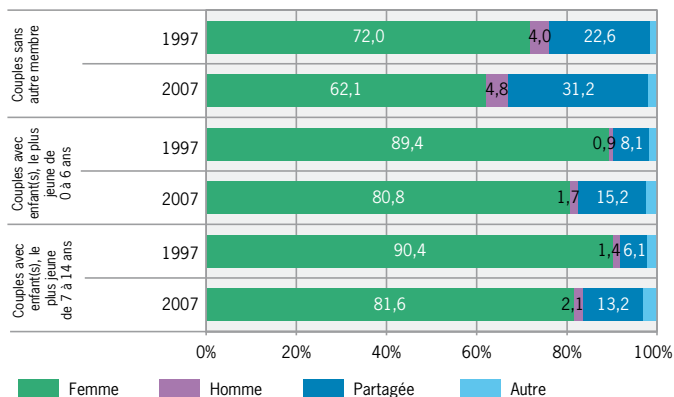
© OFS

Responsabilité principale pour le travail domestique

Sur dix femmes qui vivent dans un ménage comptant des enfants de moins de 15 ans, environ huit assument seules la responsabilité du travail domestique. On n'observe pas de différence notable sur ce plan en fonction de l'âge de l'enfant le plus jeune. Cette proportion est nettement plus importante au sein des ménages avec enfants que parmi les ménages sans autre membre. La conduite commune du ménage est pratiquée par un sixième des couples d'âge moyen, soit passablement plus rarement que chez les jeunes couples, qui n'ont souvent pas encore d'enfants et où le taux de responsabilité

Responsabilité principale pour le travail domestique dans les couples, en 1997 et 2007

G 13



Source: Office fédéral de la statistique, ESPA

© OFS

partagée se monte à un tiers. A l'âge de la retraite la proportion de conjoints se partageant le travail domestique augmente de nouveau et atteint un quart.

On observe un net changement dans tous les couples entre 1997 et 2007: la responsabilité féminine pour les tâches ménagères au sein du couple recule au profit de la responsabilité commune.

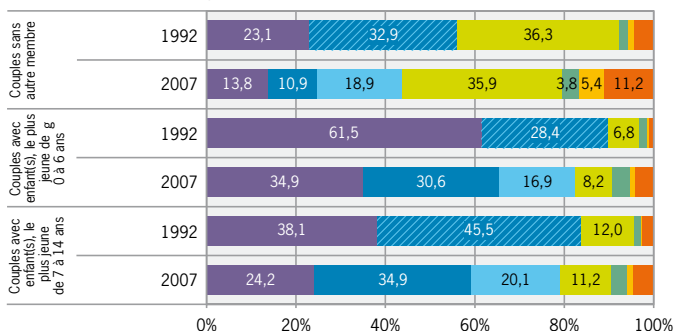
Modèles d'activité professionnelle dans les couples

Dans les ménages constitués d'un couple, les tâches familiales et domestiques ne sont pas les seules à être réparties inégalement: il en va de même du travail rémunéré, en particulier dans le cas des ménages familiaux. S'il y a des enfants dans le ménage, la femme réduit le plus souvent son taux d'occupation ou renonce (temporairement) à exercer toute activité professionnelle. Le modèle le plus fréquent au sein des couples avec enfant(s) est celui où le père a un emploi à plein temps et la mère un temps partiel. A mesure que les enfants grandissent, la part des ménages où la mère n'a pas d'activité rémunérée va diminuant, tandis que s'accroît la part des ménages où la mère est occupée à temps partiel ou à plein temps. Enfin, les deux partenaires ont un poste à temps partiel dans seulement 4% des ménages constitués d'un couple; on n'observe guère de différence en fonction de la présence ou non d'enfants et de l'âge de ces derniers.

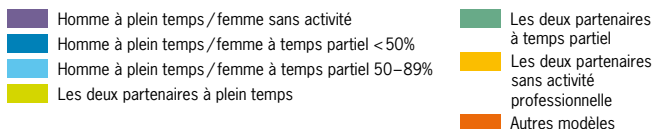
Modèles d'activité professionnelle dans les couples, en 1992 et 2007

G 14

Personnes entre 25 ans et l'âge ordinaire de la retraite, sans emploi non comprises



1992: sans distinction entre temps partiel < 50% et temps partiel 50-89%.



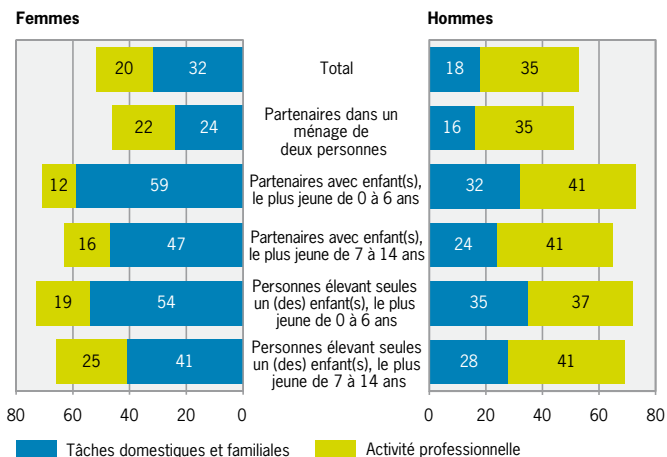
Le *modèle traditionnel* – selon lequel l'homme a un emploi à plein temps et sa partenaire n'exerce pas d'activité professionnelle – ne cesse de perdre du terrain depuis 1992. Ce recul est le plus perceptible dans les familles avec des enfants de moins de 7 ans. Le modèle des *deux partenaires sans activité rémunérée* a légèrement progressé dans les ménages sans autre membre, ce qui est vraisemblablement dû à la hausse des retraites anticipées. Le modèle des *deux partenaires à temps partiel* ainsi que d'autres modèles de répartition de l'activité professionnelle sont aujourd'hui un peu plus fréquents qu'autrefois, ce qui est le signe d'une diversification des modèles. Le modèle des *deux partenaires occupés à plein temps* présente un taux stable.

Charge totale de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial

Du fait du cumul de leur activité professionnelle et des tâches domestiques et familiales, les mères et les pères d'enfants de moins de 15 ans doivent souvent faire face à un nombre très élevé d'heures de travail. C'est particulièrement le cas des parents d'enfants d'âge préscolaire. Bien que les rôles sur les plans professionnel et familial se répartissent de manière inégale dans notre société, la charge de travail totale incombant aux hommes et aux femmes dans des situations familiales comparables est quasiment la même. Les hommes consacrent cependant plus de temps au travail rémunéré, tandis que les femmes s'engagent davantage dans les activités non rémunérées.

Nombre d'heures en moyenne consacrées à l'activité professionnelle et au travail domestique et familial, en 2007 G 15

Seulement les personnes en âge d'exercer une activité professionnelle, soit entre 15 ans et l'âge ordinaire de la retraite, en heures par semaine



Rien n'a fondamentalement changé depuis 1997 concernant l'inégalité de répartition des tâches et du temps passé à ces dernières par les femmes. On constate toutefois une nette augmentation du temps consacré aux tâches ménagères et familiales par les pères, en particulier par ceux ayant une partenaire et dont l'enfant dernier né a moins de 7 ans. En 1997, ce temps était de 24 heures par semaine et il est passé à 32 heures en 2007. En comptant l'activité professionnelle, ils arrivent ainsi à 73 heures hebdomadaires en 2007 (71 heures pour les mères). Cette progression constante constatée au cours de la décennie écoulée témoigne d'un engagement accru des pères dans les tâches ménagères et familiales. Ils investissent surtout proportionnellement beaucoup de temps dans l'encadrement pédagogique des enfants (jouer avec eux et faire les devoirs).

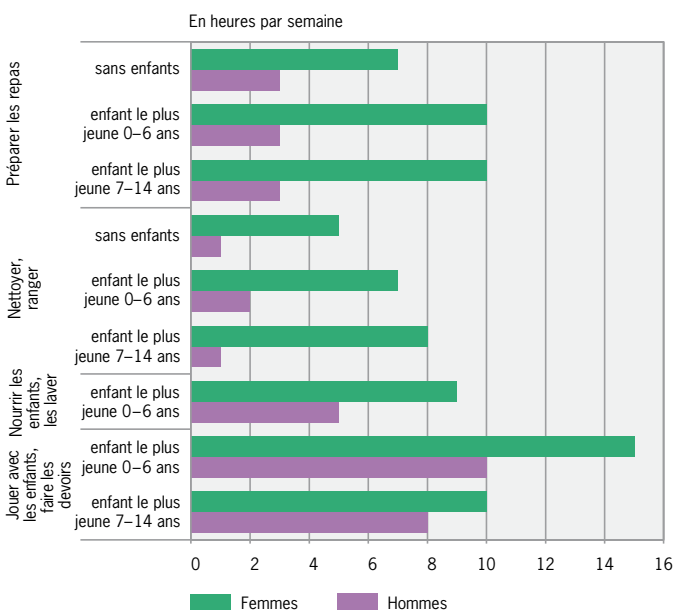
Travail non rémunéré

Le travail non rémunéré comme le travail domestique et familial, l'assistance aux personnes ayant besoin de soins, le travail bénévole en faveur d'associations diverses, ou encore les services rendus à la parenté ou à des connaissances constituent autant d'activités indispensables pour notre société, mais dont on n'a guère reconnu l'impact économique. L'engagement des femmes et des hommes dans ce domaine varie fortement en fonction du type d'activité non rémunérée.

Activités spécifiques du travail domestique et familial

Les femmes consacrent plus de temps que les hommes à la plupart des activités ménagères et familiales (à l'exception des travaux administratifs et manuels). S'occuper des enfants, préparer les repas et nettoyer sont les tâches qui prennent le plus de temps. Les pères ayant une partenaire s'impliquent surtout dans les jeux et les devoirs avec les enfants. Dans une famille, la charge supplémentaire pour préparer les repas, faire le ménage et s'occuper des petits enfants est assumée par la mère.

La participation accrue des hommes aux activités ménagères et familiales se reflète également dans ces occupations. Dans les couples avec ou sans enfants, ils consacrent par exemple plus de temps à cuisiner (2 heures hebdomadaires en 1997, 3 en 2007), et les pères jouent davantage avec leurs enfants de plus de 6 ans (5 heures hebdomadaires en 1997, 8 en 2007). Les mères accordent elles aussi plus de temps à l'encadrement pédagogique des enfants. S'agissant des soins physiques aux petits enfants, la progression est faible et exclusivement le fait des pères. Le temps passé par



Source: Office fédéral de la statistique, ESPA

© OFS

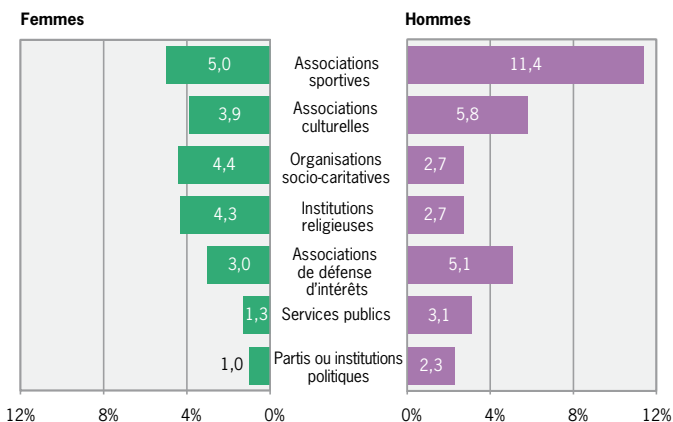
ces derniers aux travaux de nettoyage s'est également légèrement accru, bien que leur contribution de 1,5 heure reste modeste au regard des 7,5 heures accomplies par les mères.

Travail bénévole

Les hommes s'engagent davantage dans le travail bénévole organisé que les femmes (28%, contre 20%). La plupart des tâches honorifiques ou bénévoles sont effectuées au profit d'associations sportives. Les femmes s'engagent plus en faveur d'institutions religieuses ou socio-caritatives, tandis que les hommes soutiennent davantage des associations culturelles et des groupes d'intérêts (associations professionnelles, de la protection de l'environnement, etc.) ou assument des fonctions politiques ou publiques (sapeurs-pompiers, samaritains, etc.).

Alors que les hommes exercent plus facilement des activités honorifiques ou bénévoles en faveur d'associations ou d'organisations, les femmes sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses à apporter une assistance gratuite à des parents ou à des connaissances dans le cadre du travail bénévole informel (26%, contre 15% des hommes). Le plus souvent, les femmes gardent des enfants

En pour cent de la population résidente



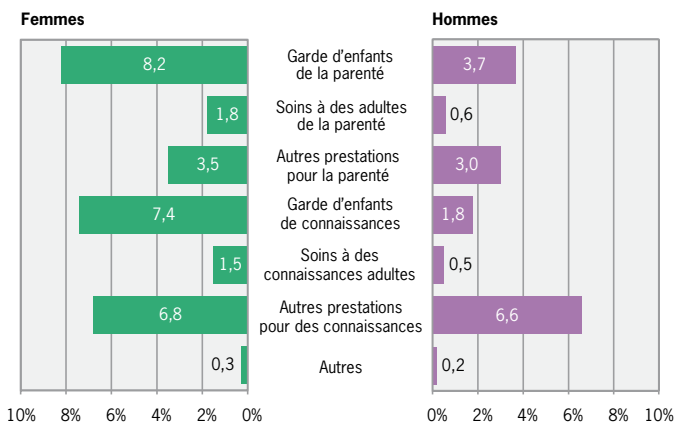
Source: Office fédéral de la statistique, ESPA

© OFS

Participation au travail bénévole informel, en 2007

G 18

En pour cent de la population résidente



Source: Office fédéral de la statistique, ESPA

© OFS

de connaissances ou de la parenté. Chez les hommes, ce sont les services rendus pour des connaissances ou des voisins qui occupent le premier plan.

Entre 2000 et 2004, les taux de participation au travail bénévole informel sont restés relativement stables. Un recul a en revanche été observé entre 2004 et 2007 (de 29% à 26% pour les femmes et de 17% à 15% pour les hommes). Depuis 1997, le travail bénévole institutionnalisé n'accuse une diminution nette que chez les hommes, où il est passé de 32% à 28%.

Salaires

Les particularités de l'emploi féminin, comme les longues interruptions pour des motifs familiaux qui influent sur les années de service et sur l'expérience professionnelle, marquent profondément les différences salariales entre les sexes. Le salaire dépend en outre d'éléments tels que la formation, la situation dans la profession et les exigences du poste. Les salaires traduisent clairement les inégalités entre femmes et hommes dans ces domaines.

Selon une étude réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), on observe qu'environ 60% des différences de salaire entre femmes et hommes résultent de facteurs objectifs. Reste une différence de 40% qui ne s'explique pas par des facteurs objectifs et qui doit donc être considérée comme le résultat d'une discrimination salariale.²

Différences salariales dans le secteur privé et dans le secteur public

En moyenne, les salaires des femmes sont nettement inférieurs à ceux des hommes. En 2006, chez les femmes travaillant dans le secteur privé, le salaire mensuel brut standardisé (médiane)³ s'élevait à 4875 francs, contre 6023 francs chez les hommes. Les premières gagnaient ainsi 19,1% de moins que les seconds. Depuis 1994, les salaires ont progressé, pour les hommes comme pour les femmes et l'écart salarial diminue petit à petit (23,8% en 1994).

En 2006, dans le secteur public fédéral, le salaire mensuel brut standardisé (médiane) des femmes se montait à 6090 francs, contre 6989 francs pour les hommes, ce qui équivaut à une différence de 12,9%. Les disparités salariales sont nettement plus faibles dans les emplois de la Confédération que dans le secteur privé. Entre 1994 et 2004, la différence de salaires s'est tendancielllement réduite (de 13,0% à 9,6%), mais elle a augmenté de 2004 à 2006.

² L'analyse comparative des salaires féminin et masculin sur la base de l'Enquête suisse sur les salaires de 1998 à 2006, Bureau BASS et Université de Berne, 2008 est disponible uniquement en allemand à l'adresse www.gleichstellung-schweiz.ch > Gleichstellung im Erwerbsleben > Lohngleichheit.

³ Pour mesurer le salaire mensuel brut standardisé, on convertit les postes à temps partiel en postes à plein temps, en considérant 4 semaines $\frac{1}{3}$ à 40 heures de travail par semaine.

La médiane divise le groupe considéré en deux moitiés: les salaires sont supérieurs au salaire mensuel brut standardisé pour la moitié des personnes salariées et inférieurs pour l'autre moitié.

Dans le secteur public cantonal, les différences s'élèvent à un niveau semblable à celui du secteur privé. En 2006, le salaire mensuel brut standardisé (médiane) des femmes était de 6595 francs, et celui des hommes de 8124 francs, soit une différence de 18,8%. Cet écart a diminué de manière continue depuis 1998 (22,5%), mais n'a guère varié de 2004 à 2006.

Différences salariales dans quelques branches économiques

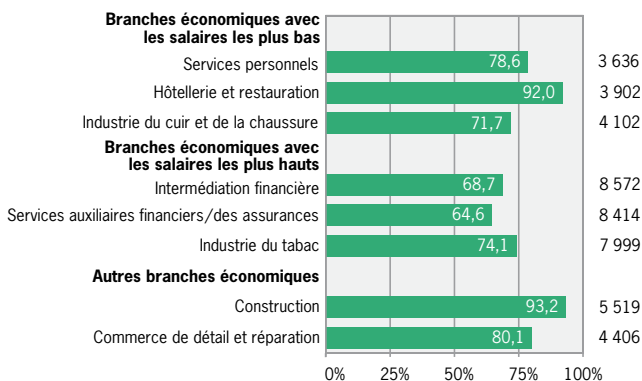
Les salaires varient considérablement d'une branche à l'autre, mais les disparités salariales entre femmes et hommes persistent dans l'ensemble des branches économiques. Dans les branches où les salaires sont les plus bas, les disparités salariales entre les femmes et les hommes se situent entre 8% et 28%. Elles sont les plus faibles dans *l'hôtellerie et la restauration*, où la proportion de femmes est de 58%, et les plus importantes dans la branche *industrie du cuir et de la chaussure*, qui compte une part de personnel féminin comparable (57%). Dans les branches aux salaires les plus élevés, les disparités salariales sont importantes: les femmes gagnent entre 26% et 35% de moins que les hommes. Les femmes sont sous-représentées dans ces branches, qui n'emploient que 35% à 41% de personnel féminin. Il est intéressant de noter que dans la *construction*, où la proportion de femmes parmi les personnes employées n'est que de 10%, la différence salariale est faible (7%). Dans la branche *commerce de détail et réparation*, les femmes sont majoritaires (68%) et la différence salariale est de 20%.

Salaire féminin en % du salaire masculin, en 2006

G 19

Selon quelques branches économiques, secteur privé,

Salaire mensuel brut (médiane), en francs



Source: Office fédéral de la statistique, ESS

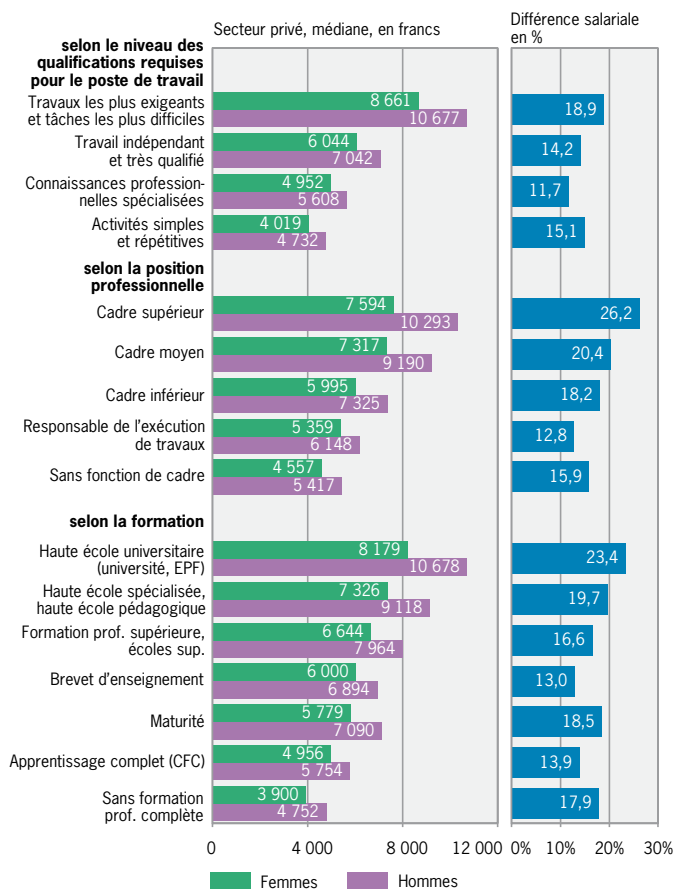
© OFS

Différences salariales selon différentes caractéristiques

Même en cas d'égalité de qualifications requises pour le poste, les femmes sont moins bien payées que les hommes. Les disparités salariales varient entre 12% et 19% selon les qualifications requises. Dans l'économie privée, même à formation et à situation professionnelle équivalentes, les femmes sont désavantagées sur le plan salarial. Selon le niveau de formation, elles gagnent entre 13% (brevet d'enseignement) et 23% (haute école universitaire) de moins que les hommes. Et à situation professionnelle égale, le salaire des femmes est inférieur de 13% (responsable de l'exécution de travaux) à 26% (cadre supérieur) à celui des hommes.

Salaire mensuel brut selon différentes caractéristiques, en 2006

G 20



Bas salaires

Un bas salaire correspond aux deux tiers du salaire brut médian standardisé. La proportion de personnes concernées par un bas salaire, qui touchent donc moins de 3783 francs bruts par mois pour 40 heures hebdomadaires, varie fortement selon le sexe: en 2006, secteur privé et secteur public de la Confédération confondus, c'était le cas de 5,6% des hommes contre 18,5% des femmes.

De plus, 1,6% des hommes ayant un emploi à plein temps avaient un salaire mensuel net⁴ ne dépassant pas 3000 francs, contre 6,8% des femmes avec un emploi à plein temps.

Pauvreté

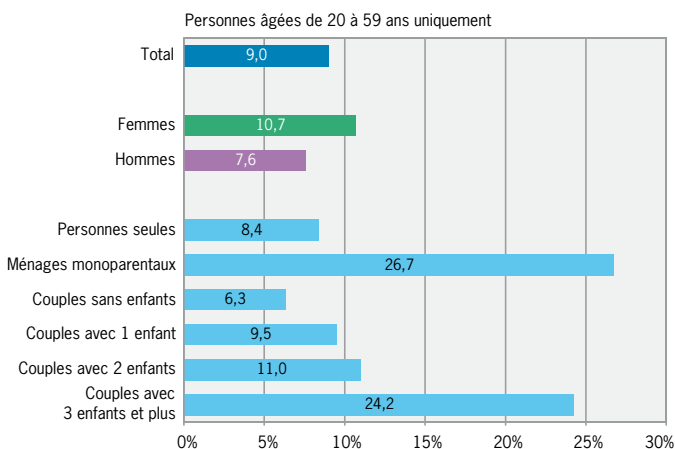
La pauvreté et le recours à l'aide sociale sont souvent une conséquence de la division du travail selon le sexe, laquelle amène les femmes à travailler moins ou à interrompre leur activité professionnelle. Le risque est particulièrement fort pour les femmes divorcées et les femmes d'un âge avancé. La responsabilité des enfants dans une famille monoparentale est un facteur de risque pouvant conduire à la pauvreté et à l'aide sociale, principalement dans les parcours de vie au féminin.

Pauvreté des personnes en âge de travailler

Depuis 2000, le taux de pauvreté⁵ des 20–59 ans oscille entre 7,2% et 9,1% et se situait à 9,0% en 2006. Autrement dit, une personne en âge de travailler sur onze vit dans la pauvreté. Les femmes sont plus souvent concernées que les hommes. Le groupe des 30–39 ans est le plus touché par la pauvreté, en particulier les femmes. Il s'agit ici de la période de l'existence où les familles monoparentales font face aux plus grandes difficultés financières. Les séparations occasionnent en effet des besoins accrus puisque deux ménages distincts doivent être menés, et dans le même temps, les possibilités d'exercer une activité lucrative sont réduites de par la nécessité de s'occuper des enfants. Les familles nombreuses sont aussi très touchées par la pauvreté.

⁴ Le salaire mensuel net (non standardisé) correspond au montant versé effectivement chaque mois (cotisations sociales déduites, y compris la rétribution des heures supplémentaires).

⁵ Taux de pauvreté: proportion de pauvres parmi la population âgée de 20 à 59 ans. Est considérée comme pauvre toute personne vivant dans un ménage dont le revenu, après déduction des cotisations d'assurances sociales et des impôts, se situe en dessous du seuil de pauvreté. Ce dernier se base sur les normes de la Conférence des institutions d'action sociale (CSIAS). En 2006, il se montait à 2200 francs par mois pour les personnes vivant seules, à 3800 francs pour les ménages monoparentaux avec deux enfants et à 4650 francs pour les couples avec deux enfants.



Source: Office fédéral de la statistique, ESPA

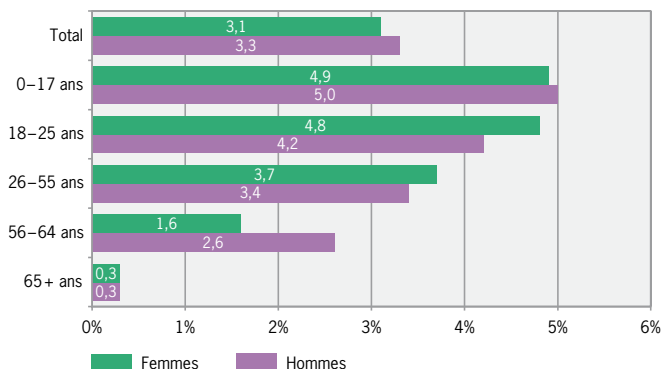
© OFS

Parmi les autres facteurs de pauvreté jouant un rôle tant pour les femmes que pour les hommes figurent la nationalité étrangère, une formation post-obligatoire insuffisante, ainsi que certains facteurs socioprofessionnels tels que les contrats de travail à durée limitée et une activité indépendante, en particulier sans collaboratrices ou collaborateurs.

Aide sociale

En 2006, le taux d'aide sociale⁶ en Suisse était de 3,3%. Cela signifie qu'en tenant compte de l'ensemble de la population résidente de Suisse, 33 personnes sur 1000 ont touché des prestations de l'aide sociale cette année-là. C'est chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes jusqu'à 25 ans que le taux d'aide sociale est le plus élevé. Par rapport aux autres adultes bénéficiaires de l'aide sociale, les femmes sont légèrement plus représentées au sein des jeunes adultes (18–25 ans). Les facteurs de risque chez les jeunes gens sont une formation insuffisante et le chômage qui en découle. Chez les jeunes femmes, l'inactivité professionnelle due à une formation en cours ou à des obligations familiales constitue un facteur de risque spécifique. Pour des femmes de 18 à 25 ans, il est ainsi plus rare de pouvoir quitter l'aide sociale grâce à l'amélioration de leur situation professionnelle que pour des hommes du même âge.

⁶ Le taux d'aide sociale mesure la part des bénéficiaires dans la population résidente permanente. L'ensemble considéré peut être la population totale ou un sous-groupe défini selon des critères sociodémographiques.



Source: Office fédéral de la statistique, Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale © OFS

Les parents élevant seuls leurs enfants, un groupe composé principalement de femmes, ont un risque particulièrement élevé de devoir recourir à l'aide sociale. Leur proportion sur la totalité des ménages bénéficiant d'un soutien est de plus d'un cinquième, alors qu'ils ne représentent que 5% de l'ensemble des ménages de Suisse. Les raisons de cette situation sont les mêmes que celles qui expliquent leur surreprésentation parmi les ménages vivant dans la pauvreté: des coûts plus élevés liés aux enfants et à la séparation, ainsi que des possibilités d'exercer une activité lucrative limitées par la nécessité de s'occuper des enfants. En outre, dans les prestations de l'aide sociale, les avances sur pensions alimentaires sont incluses.

Alors qu'il y a à peu près autant d'hommes que de femmes parmi les personnes entre 26 et 55 ans recourant à l'aide sociale, les bénéficiaires plus âgés (56-64 ans) sont majoritairement des hommes (60,3%). Les 56-64 ans sont plus souvent des bénéficiaires de longue durée, qui dépendent des prestations financières de l'aide sociale pendant plus d'un an. Cette dépendance vis-à-vis de l'aide sociale prend le plus souvent fin lorsque les besoins vitaux sont couverts par d'autres prestations sociales (par exemple les assurances sociales). Dans le groupe des 25-55 ans, c'est en revanche l'amélioration de la situation professionnelle qui permet généralement de renoncer à l'aide sociale (35,4%).

Violence domestique

L'égalité effective ne peut être envisagée que dans le cadre de relations dénuées de violence. Pourtant, la violence domestique constitue en Suisse également un problème social largement répandu. De

nombreuses modifications dans le domaine juridique se fondent sur la reconnaissance du fait que les actes de violence entre conjoints ou partenaires sont absolument destructeurs et appellent par conséquent une protection spécifique des personnes concernées⁷.

Lorsque l'on s'intéresse à des actes condamnés socialement ou même pénalement tels que la violence domestique, les chiffres disponibles ne permettent d'apprécier l'ampleur du phénomène que dans certaines limites, car une partie difficilement évaluable des faits en question échappent à la statistique.

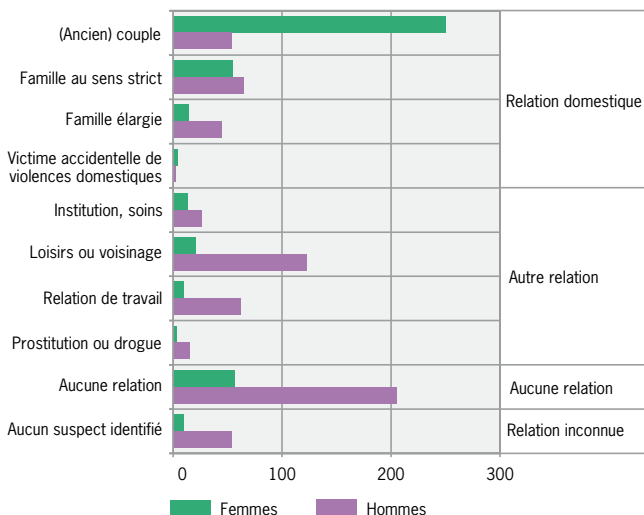
Alors que les hommes sont principalement victimes de violences corporelles dans la sphère publique, les femmes ont plus de risques de subir de la violence dans le cadre de relations familiales ou d'un lien de couple, existant ou dissous. Selon une enquête réalisée en 2003 auprès d'un échantillon représentatif de 1975 femmes âgées de 18 à 70 ans, 39,4% de ces femmes, soit deux sur cinq, ont été victimes de violences physiques ou sexuelles au moins une fois dans leur vie adulte.⁸

L'enquête spéciale sur les homicides 2000–2004 a montré que les femmes sont beaucoup plus nombreuses parmi les victimes que parmi les suspects. Elles représentent 40% des victimes et 12% des personnes suspectées. Leur proportion est même de 50% parmi les victimes décédées des suites de l'agression. L'enquête a permis de déterminer, pour les affaires élucidées, la relation qui existait entre la victime et la personne suspectée. Le taux de victimes connaissant la personne les ayant agressées est de 85% chez les femmes et de 60% chez les hommes. La proportion des victimes qui fréquentaient le suspect ou la suspecte dans le cadre domestique est particulièrement élevée chez les femmes (74%). Quand la victime est une femme, celui ou celle que l'on suspecte est, dans 57% des cas, le partenaire ou l'ex-partenaire de la victime. Pour les victimes de sexe masculin, les faits se sont produits le plus souvent dans le cadre d'une relation non domestique (35%) ou entre inconnus (31%).

En moyenne, 25 femmes de plus de 14 ans ont été tuées chaque année dans un contexte de violence domestique, soit 2 femmes par mois. Les victimes masculines étaient au nombre de 10 par an en moyenne.

⁷ Voir à ce sujet la feuille d'information «La violence domestique dans la législation suisse» du Service de lutte contre la violence: www.egalite-suisse.ch > L'égalité dans la famille > SLV > Connaître le contexte.

⁸ Killias, Martin et al. 2004. Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan. Results of the International Violence against Women Survey (IVAWS). Berne. Pour d'autres chiffres et statistiques sur la violence domestique, voir aussi la feuille d'information «La violence domestique en chiffres» du Service de lutte contre la violence: www.egalite-suisse.ch > L'égalité dans la famille > SLV > Connaître le contexte.



Source: Office fédéral de la statistique, Enquête spéciale sur les homicides

© OFS

Les conséquences de la violence conjugale sont graves: les personnes concernées ont non seulement des problèmes de santé d'ordre physique ou psychique, mais elles sont également souvent confrontées à des difficultés sociales et financières. Lors de violences entre partenaires, les enfants sont aussi fréquemment touchés.

En 2007, parmi les affaires enregistrées par les centres de consultation d'aide aux victimes d'infractions, 73% concernaient des victimes de sexe féminin, l'auteur présumé était de sexe masculin dans 85% des situations, et dans 53% des cas, il existait une relation familiale entre la victime et la personne identifiée comme coupable présumée. L'aide apportée par les centres est le plus souvent – dans le cas de victimes de sexe féminin – protection et hébergement, aide sociale et psychologique, aide matérielle et aide financière.

Politique

Les femmes constituent la majeure partie de la population en âge de voter (53%). Cette proportion diminue toutefois dès lors qu'il s'agit d'accéder à un mandat politique: elles représentent en effet 35% des candidatures et 29,5% des personnes élues (chiffres des élections de 2007 au Conseil national).

Représentation des femmes dans les exécutifs

	Femmes	Hommes	Femmes en %
Confédération			
Conseil fédéral	3	4	42,9%
Cantons			
Exécutifs cantonaux	31	125	19,9%

Source: Office fédéral de la statistique, POLSTA

La première femme élue au Conseil fédéral l'a été en 1984. Le Conseil fédéral n'a ensuite compté aucune femme dans ses rangs entre 1989 et 1993, année où une femme a de nouveau fait son entrée dans l'exécutif fédéral. Depuis lors, le Conseil fédéral a toujours comporté une ou deux femmes sur sept membres. Suite aux élections de 2007, trois femmes siègent actuellement au Conseil fédéral.

Au sein des gouvernements cantonaux, la proportion de femmes est de 19,9%. Les gouvernements des cantons de Zurich et de Saint-Gall en comptent la plus forte proportion (3 sur 7), tandis qu'aucune femme ne siège aux gouvernements des cantons de Schwyz, d'Argovie, de Genève, d'Appenzell Rh.-Int. et du Valais.

Représentation des femmes dans les législatifs

	Femmes	Hommes	Femmes en %
Confédération			
Conseil national	59	141	29,5%
Conseil des Etats	10	36	21,7%
Cantons			
Parlements cantonaux	705	1973	26,3%

Source: Office fédéral de la statistique, POLSTA

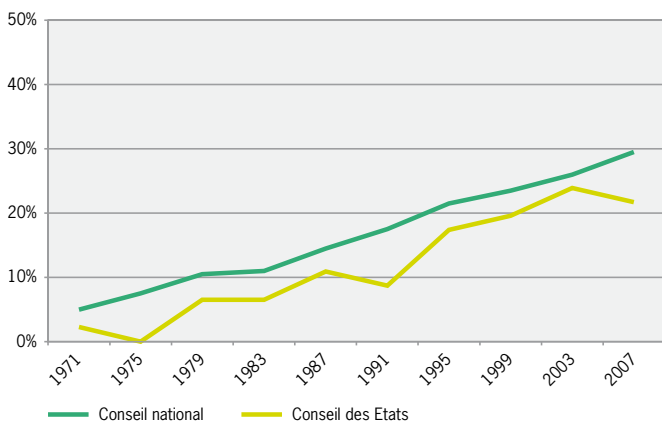
Suite aux élections de 2007, le Conseil des Etats compte 21,7% de femmes. En 1971, l'année de l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes, une femme a été élue d'emblée à la Chambre des cantons, mais la participation féminine au Conseil des Etats a ensuite marqué le pas jusqu'au début des années 1990 (part de femmes: 9%). La représentation féminine a progressé notablement en 1995 (17%), pour atteindre son niveau le plus haut en 2003 (24%).

Les femmes sont représentées à raison de 29,5% parmi les 200 membres du Conseil national. Leur nombre n'a cessé de croître depuis les premières élections au Conseil national comptant une participation féminine: 10 élues en 1971, puis 35 en 1991 et 59 en 2007.

Les parlements cantonaux comptent 26,3% de femmes. Celles-ci sont les mieux représentées à Bâle-Ville et en Argovie (chacun 36%), à Zoug et à Bâle-Campagne (l'un et l'autre 34%), à Zurich (32%), à Berne et à Genève (31% dans les deux cas). A l'autre bout

Proportion de femmes au Conseil national et au Conseil des Etats, de 1971 à 2007

G 24



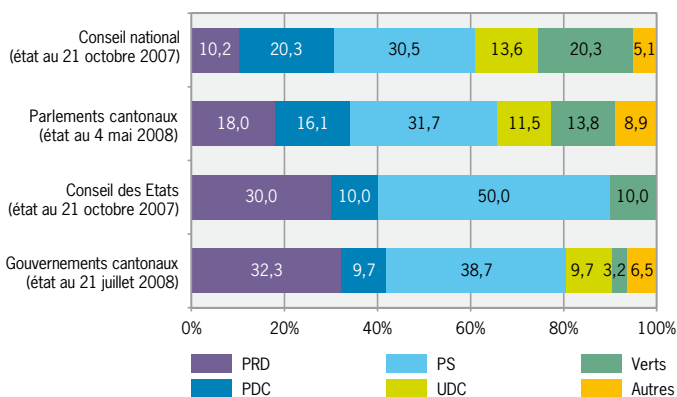
Source: Office fédéral de la statistique / Institut de science politique de l'Université de Berne, POLSTA

© OFS

du classement, on trouve les cantons du Tessin et de Glaris, avec chacun 11%.

Les femmes dans les institutions politiques selon les partis

G 25



Source: Office fédéral de la statistique / Institut de science politique de l'Université de Berne, POLSTA

© OFS

Représentation des femmes selon les partis

La représentation féminine varie considérablement en fonction des partis. Au sein des gouvernements cantonaux et du Conseil des Etats, dont les membres sont généralement élus selon le système majoritaire, la plupart des femmes font partie du PRD et du PS.

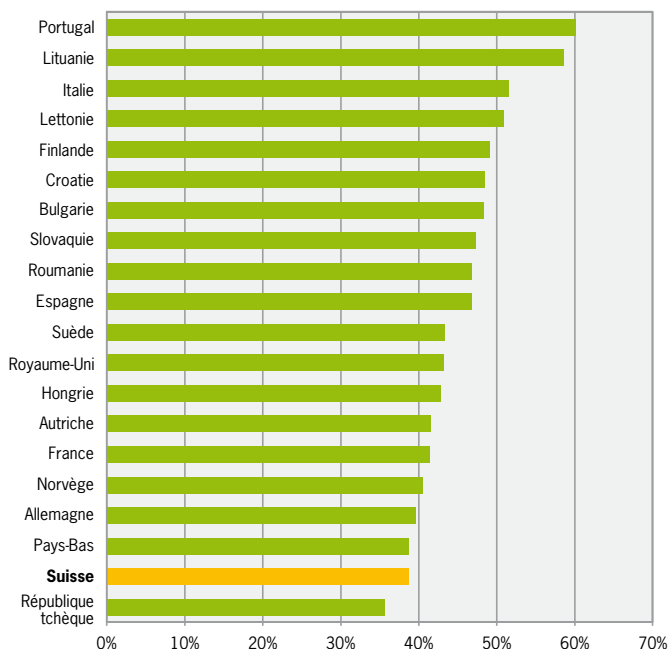
En revanche, au Conseil national et dans les parlements cantonaux, où le système proportionnel est en vigueur presque partout, on note une nette différence pour ce qui est du pourcentage de femmes entre les partis bourgeois d'une part (PDC, PRD, UDC) et les partis rose et vert d'autre part (PS, Verts). Par ailleurs, 51% des femmes élues au Conseil national et 45% de celles siégeant dans les parlements cantonaux sont membres du PS ou des Verts, alors que ces deux partis ne détiennent qu'un tiers des sièges au Conseil national et un quart des sièges dans les parlements cantonaux.

Comparaison internationale

En matière d'égalité des sexes, l'image donnée par notre pays en comparaison internationale est plutôt contrastée. Selon le domaine considéré, la Suisse obtient de bons ou de moins bons résultats par rapport à d'autres pays européens. Au chapitre du taux de doctorantes et du pourcentage de professeures dans les hautes écoles, la Suisse ne fait guère figure de bonne élève, mais il faut relever que ce pourcentage s'est nettement amélioré au cours de la

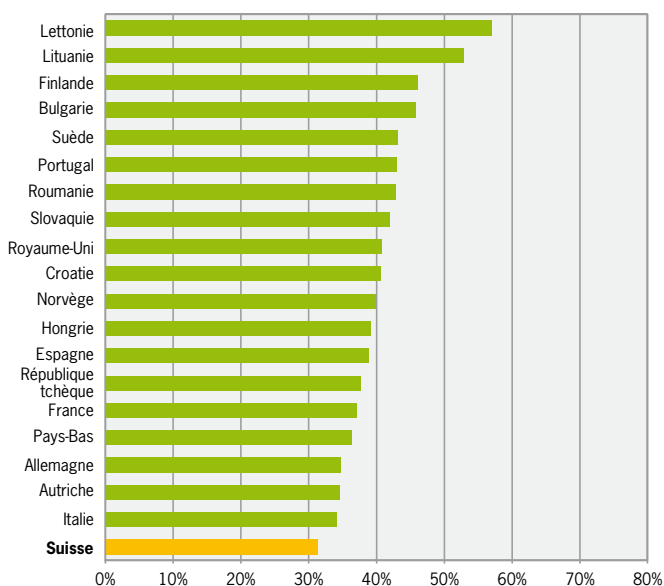
Part des femmes parmi les doctorats, en 2005–2006

G 26



Part des femmes dans le corps enseignant au degré tertiaire, en 2005–2006

G 27

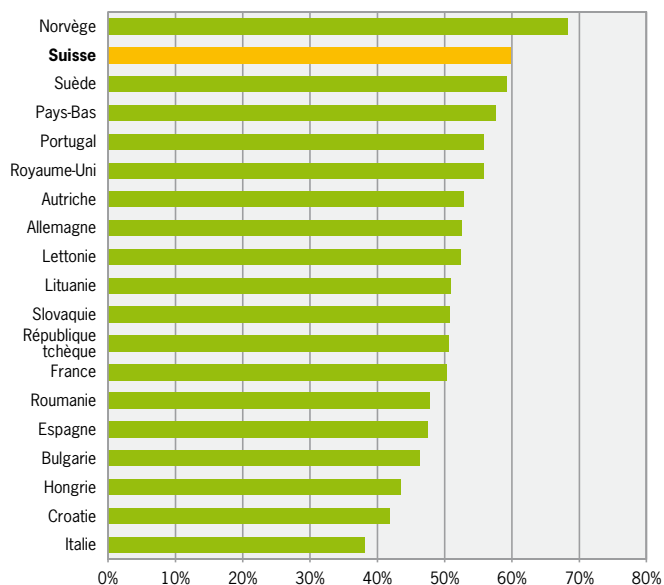


Source: UNECE Gender Statistics Database

© OFS

Taux d'activité professionnelle des femmes de 15 ans et plus, en 2006

G 28



Source: UNECE Gender Statistics Database

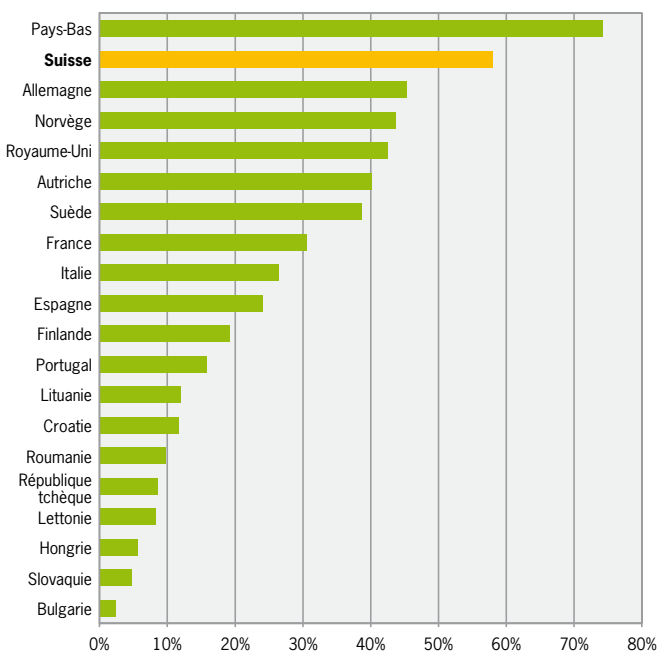
© OFS

dernière décennie. La Suisse affiche certes un taux d'activité professionnelle des femmes parmi les plus élevés en comparaison européenne, mais celui-ci est en grande partie obtenu grâce à un fort taux d'emplois à temps partiel. Le travail à temps partiel peut bien entendu contribuer à concilier plus aisément travail et famille. Mais il peut aussi être le signe d'une conciliation plus difficile en Suisse en raison d'une offre insuffisante de prise en charge extra-familiale des enfants. En outre, il est parfois synonyme de conditions de travail précaires ou de couverture sociale insuffisante et il peut également restreindre les possibilités de formation continue et de carrière professionnelle. En Suisse, les différences salariales entre les femmes et les hommes sont relativement importantes. Aucun des pays considérés n'a atteint la parité des sexes au sein du parlement national. Avec un taux d'environ 30% en 2007, la représentation féminine au sein du Parlement suisse se situe toutefois de peu dans le haut de la fourchette des pays européens.

Femmes employées à temps partiel, en 2006

En % des femmes actives occupées

G 29

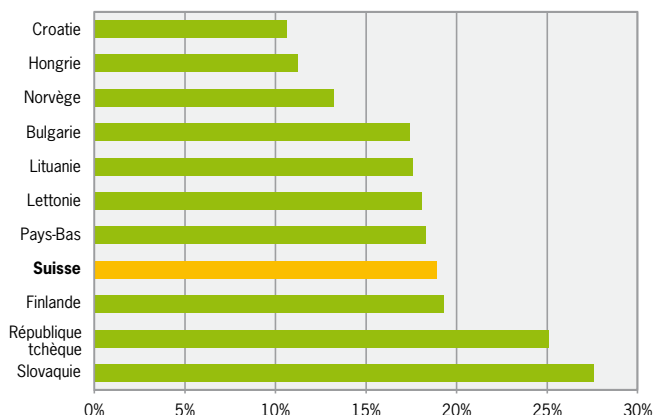


Source: UNECE Gender Statistics Database

© OFS

Différence salariale entre femmes et hommes, en 2004–2006

G 30

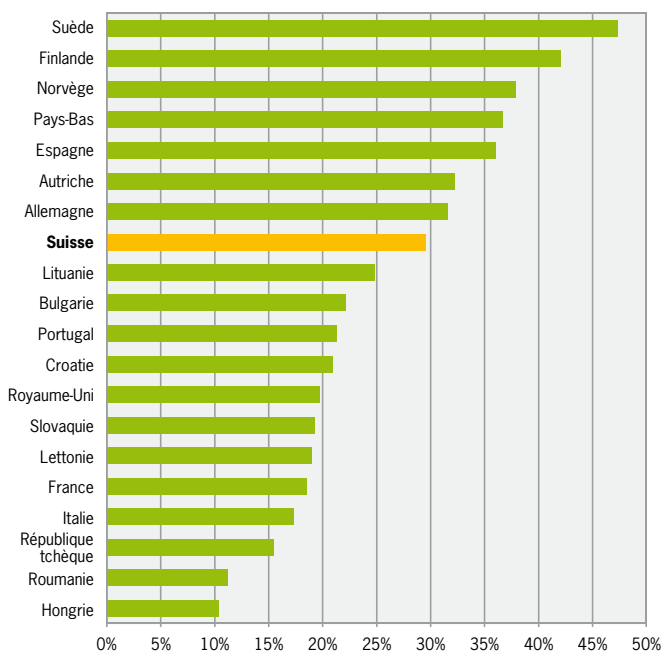


Source: UNECE Gender Statistics Database

© OFS

Part des femmes dans les parlements nationaux, en 2007

G 31



Source: UNECE Gender Statistics Database

© OFS

Informations statistiques supplémentaires

www.statistique.admin.ch > Thèmes

Formation:	15 – Education, science
Activité professionnelle:	03 – Travail, rémunération
Salaires:	> Salaires et revenus du travail
Concilier emploi et famille:	20 – Situation économique et sociale de la population > Egalité entre femmes et hommes
Travail non rémunéré:	> Travail non rémunéré
Pauvreté:	> Niveau de vie, situation sociale et pauvreté
Aide sociale:	13 – Protection sociale > Prestations sous condition de ressources > Aide sociale
Violence domestique:	19 – Criminalité, droit pénal > Criminalité et exécution des peines > Dénonciations > Analyses > Homicides
Politique:	17 – Politique > Elections
Comparaison internationale:	www.unece.org > Statistics > Data on-line > Gender Statistics



Rectification page 30

Leporello «Vers l'égalité entre femmes et hommes. Situation et évolution»

La phrase «Dans ces deux derniers cantons, aucune femme n'a d'ailleurs jamais été élue à l'exécutif cantonal» ne vaut que pour le canton du Valais (état à fin février 2009). Elle a donc été supprimée.

Version corrigée du 5 mars 2009.